

Acte certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2017

Réception par le Préfet : 16/05/2017

Publication : 19/05/2017

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil départemental
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

N° CP-2017-5-5-4

Séance du vendredi 12 mai 2017

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
DEUXIEME PROGRAMMATION 2017**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n°CD-2017-2-5-2 du Conseil départemental du 17 mars 2017 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie respectivement les 18 novembre 2016 et 31 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la deuxième programmation pour l'année 2017 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 505 085 €, réparties de la façon suivante par Territoire de Vie et par modalité de versement de l'aide départementale :

Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux :

Projet :	11-2 Crédation d'un commerce d'alimentation générale
Maître d'ouvrage :	Commune de SAINT HIPPOLYTE
Localisation :	SAINT HIPPOLYTE
Numéro d'opération :	CTV01874
Montant du projet :	203 000 € HT
Montant subventionnable :	203 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	40 600 €
Imputation budgétaire :	Programme K211, imputation 204-93-204142-35321-006 AP2015

Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux :

Projet :	42-9 Crédation d'une Maison d'Assistantes Maternelles et mise en accessibilité, réhabilitation et extension de la Mairie
Maître d'ouvrage :	Commune de WETTOLSHEIM
Localisation :	WETTOLSHEIM
Numéro d'opération :	CTV01818
Montant du projet :	1 385 000 € HT
Montant subventionnable :	1 385 000 € HT
Taux :	14 %
Subvention :	193 900 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-74-204142-35421-006 AP2015
Cofinancement	Région (ADEME) : 50 000 €

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement en deux acomptes :

Projet :	11-4 Travaux de restauration et de mise en valeur de l'ensemble fortifié (fin phase II et début phase III)
Maître d'ouvrage :	Commune de NEUF-BRISACH
Localisation :	NEUF-BRISACH
Numéro d'opération :	CTV00665
Montant du projet :	990 000 € HT
Montant subventionnable :	990 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	198 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-312-204142-35421-006 AP2013
Cofinancement :	Etat – FNADT : 396 000 € CC Pays de Brisach : 49 500 € Région : 297 000 €
Remarques :	Lors de sa séance plénière du 17 mars 2017 le Conseil départemental a décidé de déroger aux règles générales du fonctionnement du CTV. Ainsi, le versement de la subvention départementale se fera en deux fois : - un acompte au moment de la fin des travaux de la phase II d'un montant maximal de 96 353 € ; - un solde en fin de l'opération phase III d'un montant maximal de 101 647 €.

Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux :

Projet :	11-5 Aménagement de la ZA de Meyenheim (1^{ère} tranche)
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes Centre Haut-Rhin
Localisation :	MEYENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00794
Montant du projet :	1 372 187 € HT
Montant subventionnable :	483 900 € HT
Taux :	15%
Subvention :	72 585 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-91-204142-35521-006 AP2013
Cofinancement :	Etat (DETR) : 273 817 €

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité